

Conseil municipal du 3 avril 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMOUR, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie VAUCHER, Maire.

Convocation et affichage du 27 mars 2025

Etaient présents : Mesdames BABAD, FAUSSURIER, FOURNIER, MAZZOLA, OVISTE, VAUCHER, Messieurs ARBILLAT, BEAUVE-RECORDON, BERTHET, FION, GUYON, OZBAKIR, PILLON, SERRIERE, TIMONIER

Etaient absents excusés : Mme PERNODET (pouvoir donné à Mme FOURNIER), Mme GALLET (pouvoir donné à M. BEAUVE-RECORDON)

Absents : Mme HEIDFELD, M. MIMOUNE

Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux présents.

I- Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Quentin ARBILLAT est nommé secrétaire de séance

II- Approbation du procès-verbal du 6 mars 2025

Le procès-verbal du 6 mars 2025 est approuvé

III- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal

- 04/03/2025 : vendeur : HEUDEBOURG Philippe (domicilié à La Plaine des Cafres –La Réunion) / acheteur : DA COSTA TORRES Valentin (locataire actuel du bien) – terrain cadastré AL 161, 171, 176, 8 rue des Primevères – superficie totale : 2138 m²
- 05/03/2025 : vendeur : VALLEE Franck / acheteur : DERUDET Baptiste originaire de Villiers-Saint-Frédéric – Yvelines) – terrain cadastré ZH 224 – superficie totale 2388 m²
- 15/03/2025 : vendeur : NUNES SOARES ANDRE Alberta / acheteur : SADDIER David originaire de Lyon 9 – terrain cadastré AH 13, 14, 14 avenue Marc Descher – superficie totale 970 m²

IV – Affaires générales

1. Aménagement du Carrefour des Amoureux : programme éclairage public SIEDEC et point sur le dossier – DE2025-04-018

Rapporteur : François GUYON

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

Eclairage Public SAINT AMOUR aménagement du carrefour des Amoureux + champ de foire

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les délibérations du SIDEDEC n°2097 du 28 novembre 2020, n°2182 du 19 mars 2022 et n°2223 du 26 novembre 2022 portant sur les critères de financement des travaux d'électrification et d'Eclairage Public et de fourreaux de communication,

Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 31 342,83 € TTC

Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 20,00 % du montant aidé de l'opération (Plafonné à 16 778,00 €), soit 3 355,60 €

Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 27 987,23 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Autorise le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Autorise Madame le Maire à demander au SIDEDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération et à ce titre autorise Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.

Décompte des voix		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

La prochaine réunion de travail est prévue le 8 avril ; il faudra synchroniser tous les intervenants (Assainissement, eau potable et éclairage public).

Le permis d'aménager doit être déposé rapidement, la consultation des entreprises est prévue en juin pour un démarrage des travaux en septembre.

2. Transfert de la compétence réseau de chaleur – DE2025-04-019

Rapporteur : Lilian PILLON

Madame le maire rappelle que par délibération du 30 janvier 2025, le conseil avait approuvé le transfert de la compétence réseaux de chaleur au SIDEDEC à compter du 1^{er} février 2025. Or le SIDEDEC n'ayant pas délibéré pour accepter ce transfert avant le 1^{er} février 2025 ; le service du contrôle de légalité nous informe que cette délibération est illégale et qu'il y a lieu de la retirer. Il faut que les 2 collectivités délibèrent avant la date du transfert.

Le prochain conseil syndical du SIDEDEC ayant lieu le 14 juin 2025, le transfert ne pourra se faire qu'à compter du 1^{er} juillet 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1321-1 et suivants et L. 5721-2 et suivants,

Vu les statuts du SIEDEC du Jura approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021, notamment ses articles 6 et 7,

Considérant que l'article 6 des statuts du SIEDEC prévoit que chaque membre peut transférer au Syndicat une ou plusieurs compétences relevant de toutes activités et actions liées à l'énergie, en vue du développement des énergies sous toutes leurs formes et notamment la production de chaleur,

Considérant que la commune a déjà transféré la compétence électricité,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune la réalisation d'un réseau de production de chaleur sur son territoire,

Vu le courrier du Préfet du 4 mars 2025,

Propose de transférer la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur au SIEDEC du Jura à compter du 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

- Retire sa délibération DE2025-01-001 du 30 janvier 2025
- Approuve le transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur détenue par la Ville au SIEDEC du Jura à compter du 1^{er} juillet 2025
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur BEAUVE-RECORDON exprime sa surprise de ne pas disposer d'informations concernant les décisions prises par le Comité Syndical du SIEDEC. Il lui est précisé que les procès-verbaux des réunions ainsi que les délibérations sont accessibles directement sur le site internet du SIEDEC. Toutefois, des démarches seront entreprises pour comprendre pourquoi ces informations ne sont pas directement transmises à la mairie.

3. Mise à jour du règlement du cimetière – DE2025-04-020

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Le règlement du cimetière avait été approuvé par une délibération du conseil municipal le 27 janvier 2022. Une grosse mise à jour administrative du cimetière ayant été réalisée ces dernières années, il est proposé d'apporter au règlement quelques modifications. Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet de règlement (modifications surlignées en jaune)

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal accepte le nouveau règlement du cimetière tel que joint en annexe

<i>Décompte des voix</i>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

V – Finances et Personnel

1. Vote des taux d'imposition 2025 – DE2025-04-021

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle précise que le budget 2025 a été construit sans augmenter les taux de fiscalité. Toutefois, les administrés verront leurs taxes augmenter, du fait de l'augmentation de la base décidée par l'Etat (+2.4%).

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux de la manière suivante :

	Prévisions 2025	
	Bases	Produit attendu
TFPB (40.5%)	3 235 000 €	1 310 175 €
TFNB (28.35%)	78 900 €	22 368 €
TH (8.09 %)	298 000 €	24 108 €
Coefficient correcteur		- 387 038 €
+TOTAUX		969 613 €

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

DECIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2025,

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Décompte des voix		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

2. Vote du budget général et des budgets annexes – DE2025-04-022

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le Maire présente au conseil le budget tel qu'il a été préparé lors de la commission des finances du 26 mars 2025. Ce projet a été envoyé à chaque conseiller le 27 mars.

L'équilibre du budget 2025 a nécessité l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 206 000 €.

Les principales informations sont retranscrites ci-dessous :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 497 214.32 €

Dépenses

Chapitre	F / D
▶ 011 - Charges à caractère général	636 862,91 €
▶ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	817 791,00 €
▶ 014 - Atténuations de produits	19 000,00 €
▶ 023 - Virement à la section d'investissement	699 734,95 €
▶ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 325,46 €
▶ 65 - Autres charges de gestion courante	153 850,00 €
▶ 66 - Charges financières	78 050,00 €
▶ 67 - Charges spécifiques	600,00 €

Recettes

Chapitre	F / R
▶ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	296 764,19 €
▶ 013 - Atténuations de charges	8 000,00 €
▶ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
▶ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	118 889,60 €
▶ 73 - Impôts et taxes	152 202,00 €
▶ 731 - Fiscalité locale	823 942,00 €
▶ 74 - Dotations et participations	659 850,00 €
▶ 75 - Autres produits de gestion courante	412 102,53 €
▶ 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	464,00 €

Section d'investissement

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 950 388.48 €

Dépenses

Chapitre	I / D
▶ 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	957 039,38 €
▶ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
▶ 041 - Opérations patrimoniales	30 676,53 €
▶ 16 - Emprunts et dettes assimilées	222 936,83 €
▶ 20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
▶ 21 - Immobilisations corporelles	556 112,84 €
▶ 23 - Immobilisations en cours	1 108 622,90 €

Recettes

Chapitre	I/R
▶ 021 - Virement de la section de fonctionnement	699 734,95 €
▶ 024 - Produits des cessions d'immobilisations	171 000,00 €
▶ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 325,46 €
▶ 041 - Opérations patrimoniales	30 676,53 €
▶ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 156 670,89 €
▶ 13 - Subventions d'investissement	593 275,24 €
▶ 16 - Emprunts et dettes assimilées	206 000,00 €
▶ 21 - Immobilisations corporelles	855,41 €
▶ 23 - Immobilisations en cours	850,00 €

Les principales inscriptions pour les opérations d'investissement sont les suivantes :

	Restes à réaliser TTC	Inscriptions budgétaires 2025 - TTC
Carrefour des Amoureux	48 936 €	222 389 €
Tennis		101 000 €
Parking école		106 752 €
Camping	73 900 €	270 000 €
Allée des Capucins	16 145.16 €	100 350 €
Mobilier urbains		46 000€
Changement huisseries Ste Marie		27 600 €
Eclairage foot		39 000 €
Elum – éclairage public		24 888
Piscine	9 595.80 €	400 000 €
Réfection monuments aux morts		19 500 €
Reprise eaux pluviales route de St Julien		18 510 €
Remplacement véhicule services techniques		15 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du budget général 2025 tel que présenté

Décompte des voix		
Pour : 14	Contre :	Abstention : 3

Remarques de M. BEAUVE-RECORDON :

- Les associations de Saint-Amour devraient bénéficier d'un traitement équitable. Le tissu associatif constitue une richesse pour le territoire. Actuellement, les associations utilisant des locaux appartenant à la CCPJ, telles que celles dédiées à la musique ou à l'outil en mains, doivent s'acquitter de charges de fonctionnement pour l'occupation de ces espaces. En revanche, aucune contribution n'est demandée aux associations occupant des

locaux communaux. Madame le Maire précise que ces associations peuvent solliciter des subventions auprès de la commune ou de la CCPJ pour les aider à couvrir ces frais de fonctionnement.

- Il signale un manque de panneaux à l'entrée de la ville pour indiquer la présence de caméras sur la commune. Un point sera fait à ce sujet.

3. Présentation et vote du Budget Primitif 2025 des budgets annexes – DE2025-04-023

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Hormis les opérations d'ordre d'intégration et de sorties de stocks, les inscriptions budgétaires 2025 peuvent se résumer comme suit :

	Dépenses HT	Recettes HT
SAINT JULIEN – FOND DES FOSSES		
Vente des 3 parcelles		89 827.50
EN CHALLES		
Travaux extension réseaux EP EU	35 460	
TAJAT	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif des budgets annexes Lotissement Saint-Julien, en Challes et Tajat tel que présenté

Décompte des voix		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

4. Fongibilité des crédits – DE2025-04-024

Rapporteur : Valérie VAUCHER

Madame le maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

Décompte des voix		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

V – Questions et informations diverses

1. Point sur lesancements des travaux

Rapporteur : L. PILLON / F. GUYON

Parking de l'école : les travaux auront lieu pendant les vacances d'avril

Tennis : lancement des travaux 1^{ère} semaine de juin

Camping : Lancement de la consultation le 02 avril – les offres seront présentées au conseil de mai pour un démarrage des travaux mi-juin

2. Programme d'animations culturelles et festives

04 avril : spectacle sur la vie du Chanteur Renaud à la chevalerie

05 avril : bourse aux vélos

08 avril : cinéma, projection du film 20 dieux précédé d'une animation à la librairie Au petit Léon

Du 28 mars au 12 avril : Exposition interactive sur les métiers à la médiathèque

20 avril : brocante organisée par l'association festive

3. Questions diverses

Le magasin Super U nous informe qu'ils ont l'obligation de ne plus vendre de pain une fois par semaine. Ils ont donc décidé d'arrêter la vente le dimanche

Madame le Maire a rencontré le responsable d'Algeco pour faire un point sur la situation de l'entreprise. Malgré une activité moindre depuis 2023, il n'est pas envisagé de fermer le site de production de ST Amour. L'essentiel des ventes est réalisé sur le territoire français, les coûts de transport élevés n'encourage pas la société à une expansion des ventes à l'étranger.

Les travaux effectués pour l'installation de la fibre optique chez les particuliers présentent des insuffisances notables. Il est recommandé de signaler ces dysfonctionnements à la mairie, qui se chargera de les transmettre au Département, responsable de ce déploiement.

Prochains conseils municipaux

15 mai

26 juin

Fin de séance :22 h 00

Le Maire



Valérie VAUCHER

Le Secrétaire de séance

Quentin ARBILLAT